CARMA

Société anonyme au capital de 23.270.000 euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : ZAE Saint Guénault, 1 Rue Jean Mermoz - 91000 EVRY-COURCOURONNES
330 598 616 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 JUIN 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis selon les normes françaises, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Elle confère plus particulièrement tous pouvoirs à LEGAL2DIGITAL sis à PARIS (75015) – 3 rue de Pondichéry, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés, toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes et notamment le dépôt des comptes annuels sociaux et consolidés de la Société, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance, et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME



Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

assurance

Plaquette comptes consolidés au 31 décembre 2024

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Etats Financiers consolidés établis selon les normes comptables françaises telles qu'adoptées en France au 31 décembre 2024

Compagnie d'assurance multi-locale, multi-format et multicanale, Le Groupe CARMA emploie plus de 180 collaborateurs en France. Présente dans 3 pays (France, Espagne et dans une moindre mesure l'Italie) avec près de 20 partenaires, le Groupe a réalisé 221 millions d'euros de primes acquises en 2024. En synergie avec le Groupe Carrefour, sa maison mère, le Groupe CARMA accompagne la vie quotidienne de ses assurés et s'engage pour une prestation plus durable et responsable sur l'ensemble de son portefeuille.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Table des matières

États de synthèse
Bilan au 31 décembre 2024
- Variation des capitaux propres
- Compte de résultat au 31 décembre 2024
- Engagements reçus et donnés 2024

1 Notes annexes
- 1.1 Faits marquants intervenus au cours de l'exercice
 - Situation des marchés économiques et financiers
- 1.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 1.3 Note 1 : Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation
 - 1.3.1 Normes comptables applicables
 - 1.3.2 Modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation
 - 1.3.2.1 Règles et modalités de consolidation
 - 1.3.2.2 Ecarts d'acquisition et d'évaluation
 - 1.3.3 Date de clôture des entreprises consolidées
 - 1.3.4 Présentation sectorielle des comptes consolidés
 - 1.3.5 Elimination des opérations intra-groupe
- 1.4 Note 2 : Méthodes et règles d'évaluation
 - 1.4.1 Immobilisations incorporelles
 - 1.4.2 Placements
 - 1.4.3 Frais d'acquisition reportés
 - 1.4.4 Provisions techniques
 - 1.4.5 Réassurance
 - 1.4.6 Provisions pour risques et charges
 - 1.4.7 Engagement de retraite
 - 1.4.8 Immobilisations corporelles
 - 1.4.9 Impôts sur les sociétés
 - 1.4.10 Analyse sectorielle des frais généraux
 - 1.4.11 Analyse sectorielle du produit net des placements
 - 1.4.12 Résultat par action
- 1.5 Note 3 : Périmètre de consolidation
 - 1.5.1 Liste des sociétés consolidées
 - 1.5.2 Information relatives aux parties liées
- 1.6 Notes annexes aux postes du bilan, du tableau des engagements reçus et données et du compte de résultat
 - 1.6.1 Note 4 Bilan actif
 - 1.6.1.1 Note 4.1 Actifs incorporels
 - 1.6.1.2 Note 4.2 Placements des entreprises d'assurance
 - 1.6.1.3 Note 4.3 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques
 - 1.6.1.4 Note 4.4 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance
 - 1.6.1.5 Note 4.5 Créances sur les entreprises du secteur bancaire
 - 1.6.1.6 Note 4.6 Autres créances
 - 1.6.1.7 Note 4.7 Autres actifs
 - 1.6.1.8 Note 4.8 Comptes de régularisation actif

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.6.2 Note 5 Bilan passif
1.6.2.1 Note 5.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
1.6.2.2 Note 5.2 Provisions techniques brutes de cession en réassurance
1.6.2.3 Note 5.3 Provisions pour risques et charges
1.6.2.4 Note 5.4 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance
1.6.2.5 Note 5.5 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire
1.6.2.6 Note 5.6 Autres dettes
1.6.2.7 Note 5.7 Comptes de régularisation passif
1.6.3 Note 6 Engagements reçus et donnés
1.6.4 Note 7 Compte de résultat
1.6.4.1 Note 7.1 Produits financiers nets de charges
1.6.4.2 Note 7.2 Charges de gestion
1.6.4.3 Note 7.3 Résultat exceptionnel
1.6.4.4 Note 7.4 Impôt sur les résultats
1.6.4.5 Note 7.5 Honoraires des commissaires aux comptes
1.6.4.6 Effectif
1.6.5 Note 8 Informations sectorielles
1.6.5.1 Note 8.1 Comptes de résultat sectoriels

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

États de synthèse

Bilan au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Note	2024	2023
Ecart d'acquisition		-	-
Actifs incorporels	**Note 4.1**	**12,8**	**11,6**
- Portefeuille de contrats		-	-
- Autres		12,8	11,6
Placements des entreprises d'assurance	**Note 4.2**	**274,1**	**278,4**
- Terrains et constructions		-	-
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		-	-
- Autres placements		274,1	278,4
Placements représentant les engagements en unité de compte		-	-
Placements des autres entreprises		-	-
Titres mis en équivalence		-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**Note 4.3**	**55,5**	**73,3**
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	**Note 4.4**	**28,1**	**4,5**
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	**Note 4.5**	**2,6**	**3,0**
Autres créances	**Note 4.6**	**2,3**	**4,0**
Autres actifs	**Note 4.7**	**0,4**	**0,5**
- Immobilisations corporelles		0,3	0,3
- Autres		0,1	0,2
Comptes de régularisation - actif	**Note 4.8**	**16,7**	**13,9**
- Frais d'acquisition reportés		12,5	11,0
* - Impôts différés Actif		-	-
- Charges constatées d'avance		2,2	1,3
- Autres comptes de régularisation - actif		2,0	1,5
Différences de conversion		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		**392,5**	**389,2**

(en millions d'euros)	Note	2024	2023
Capitaux propres du Groupe	**Note 5.1**	**135,4**	**133,6**
- Capital social ou fonds équivalents		23,3	23,3
- Primes		24,0	24,0
- Réserves		86,4	91,6
- Résultat de l'exercice		1,8	- 5,2
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs subordonnés		-	-
Provisions techniques brutes	**Note 5.2**	**204,9**	**204,0**
- Provisions techniques vie		5,8	4,4
- Provisions techniques non vie		199,2	199,6
Provisions techniques en unité de compte		-	-
Provisions pour risques et charges	**Note 5.3**	**4,6**	**5,4**
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	**Note 5.4**	**30,3**	**26,7**
Dettes représentées par des titres		-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	**Note 5.5**	- **15,0**	- **8,1**
Autres dettes	**Note 5.6**	**29,3**	**24,6**
Comptes de régularisation - passif	**Note 5.7**	**2,9**	**3,0**
Différences de conversion		-	-
TOTAL DU PASSIF		**392,5**	**389,2**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	5,77	- 5,77	-
- Résultat N	-	-	-	- 5,22	- 5,22
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2023	**23,27**	**23,99**	**91,60**	**- 5,22**	**133,64**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	- 5,22	5,22	-
- Résultat N	-	-	-	1,79	1,79
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2024	**23,27**	**23,99**	**86,38**	**1,79**	**135,43**

Compte de résultat au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2024	2023
Primes émises		169,4	53,2	-	222,6	218,2
Variation des primes non acquises		- 1,8	-	-	- 1,8	4,0
Primes acquises	**Note 8.2**	**167,61**	**53,2**	**-**	**220,8**	**222,2**
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	3,2	3,2	3,7
Autres produits d'exploitation		0,7	0,0	0,0	0,7	0,8
Produits financiers nets de charges	**Note 7.1**	5,3	0,4	-	5,7	5,6
Total des produits d'exploitation courante		**173,6**	**53,6**	**3,2**	**230,5**	**232,3**
Charges des prestations d'assurance	**Note 7.2**	- 88,8	- 13,33	-	- 102,1	- 96,9
Charges ou produits nets de cession en réassurance		- 10,5	- 0,3	-	- 10,8	- 14,3
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Charges des autres activités		- 5,1	8,4	-	3,3	- 9,2
Charges de gestion	**Note 7.2**	- 55,0	- 45,4	0,67	- 99,7	- 93,4
Total des charges d'exploitation courante		**- 159,4**	**- 50,5**	**0,7**	**- 209,3**	**- 213,8**
Résultat de l'exploitation courante		**14,2**	**3,1**	**3,9**	**21,2**	**18,5**
Transferts intersectoriels		- 13,2	- 6,6	-	- 19,7	- 19,9
Résultat de l'exploitation courante économique		**1,0**	**- 3,5**	**3,92**	**1,5**	**- 1,4**
Autres produits nets		-	-	0,0	0,0	0,0
Résultat exceptionnel	**Note 7.3**	0,2	- -	0,4	- 0,2	- 2,6
Impôts sur les résultats	**Note 7.4**	- 1,0	0,6	0,9	0,5	- 1,1
Résultat net des entreprises intégrées		**0,3**	**- 2,9**	**4,4**	**1,8**	**- 5,1**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-	-
Résultat net de l'ensemble combiné					**1,8**	**- 5,1**
Intérêts minoritaires					-	-
Résultat net (part du Groupe)					**1,8**	**- 5,1**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Engagements reçus et donnés 2024

(En millions d'euros)	Groupe Carma 2024	2023
Engagements reçus	-	
Engagements donnés	-	
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	17,6	16,8

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1 Notes annexes

1.1 Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

Situation des marchés économiques et financiers

Sous l'impulsion des politiques de taux et des politiques financières des banques centrales, l'inflation semble endiguée en Europe et particulièrement en France ou celle-ci s'établit en Décembre 2024 à 1,8% en France et 2,4% en moyenne en Europe. La baisse des taux directeurs en 2024 a été de 100 points de base (source Banque de France) avec quatre baisses successives de 25 points de base entre Juin et Décembre.

La croissance du PIB en France a été en 2024 de 1,1% et cette croissance devrait rester molle en 2025 avec une prévision de +0,6%. Malgré la maîtrise de l'inflation et l'augmentation du pouvoir d'achat en 2024 (les salaires par tête ont augmenté plus vite que les prix), les Français continuent d'être prudents, voire méfiants en l'avenir dans un contexte politique français et géopolitique mondial instables, avec une consommation maîtrisée et en épargnant pour celles et ceux qui le peuvent. Le taux d'épargne en France est passé à 18,4% au quatrième trimestre 2024 à comparer au taux d'épargne avant le COVID de 15%.

Cette prudence se reflète dans l'investissement immobilier notamment dans un contexte de taux élevé : les notaires de France notent en Septembre 2024 un recul de -17% des transactions immobilières comparé à fin Septembre 2023. Cette baisse se ressent également sur le neuf avec un indicateur avancé de la vente de terrains constructibles de 39% en Septembre 2024.

La baisse progressive mais constante des taux directeurs de la banque de France doit permettre d'enclencher une dynamique positive dans les années 2025 et 2026.

Le marché automobile est également en contraction dans l'hexagone avec une baisse de 3,2% des immatriculations. La baisse des immatriculations des véhicules neufs est encore plus prononcée avec une baisse de 22,3% en comparaison à l'année 2019 et le marché reste en 2024 tiré par les ventes de véhicules d'occasion qui progresse de 2,6%.

Zoom sur les marchés crédit à la consommation et performance de Carrefour Banque

Le marché du crédit à la consommation qui stagne (+0,3%) sur le segment des crédits non affectés et qui se rétracte sur le crédit affecté (-8,6%).

La performance de Carrefour Banque sur ce marché est en ligne avec la tendance de marché avec un encours qui baisse de manière plus prononcée du fait du resserrement de la politique d'octroi mise en œuvre en 2024.

Le besoin des clients en assurance emprunteur reste important, avec un taux de prise qui reste proche de 2023. Du fait de la baisse de l'encours, la dynamique des primes d'assurance emprunteur est en repli comparé à 2023.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Carrefour Banque France teste dès la fin 2024 une nouvelle implantation de ses corners services financiers dans l'hypermarché au coeur des rayons non alimentaires. Les premiers résultats sont encourageants et plébiscitent une continuité voire une montée en puissance progressive de ce nouveau format.

Carrefour Banque suit la tendance du marché en 2024 avec une baisse des encours générés en 2024 comparé à 2023 dans des proportions légèrement supérieures du fait du resserrement de la politique d'octroi.

La transformation des hypermarchés

Concernant les hypermarchés, Carrefour continue sa stratégie de transformation de son réseau avec le passage en location gérance de plusieurs hypermarchés. Ces transformations continuent d'avoir des impacts juridiques, opérationnels et financiers sur le marché des assurances affinitaires retail lorsqu'elles sont commercialisées ou originées en magasin.

Cette orientation vers le modèle de la franchise incite le groupe Carrefour à repenser le modèle organisationnel de ses sièges en cherchant à mutualiser davantage certaines fonctions par grande zone géographique (Europe et Amérique Latine), par métiers à l'intérieur d'un pays ou par l'automatisation de certains processus.

Le marché de l'électroménager et des produits technologiques

Le marché de l'électroménager en 2024 est un marché à deux vitesses (source LSA) :
- une baisse des ventes du gros électroménager (-1%) principalement du fait du ralentissement du marché de l'immobilier qui réduit le besoin d'équipement des ménages
- une hausse importante du marché du petit électroménager (+8%).

Les hypermarchés Carrefour suivent les tendances du marché avec une baisse sur l'électroménager et une hausse supérieure au marché sur le petit électroménager.

Le taux de prise d'extensions de garantie ou des garanties casse et vol quant à lui progresse comparé à 2023 malgré le mix petit et gros électroménager normalement défavorable au taux de prise de garanties par les clients (le prix étant plus faible), un ambitieux programme de formation et de coaching des conseillers en magasin, permet d'augmenter le taux de prise d'extensions de garantie sur le gros électroménager et permet de stabiliser en 2024 le volume de primes d'assurance comparé à 2023.

Zoom sur la transformation de Lybernet (intermédiaire en assurance appartenant à 100% à Carma)

Lybernet continue sa transformation Client et digitale en 2024 avec plusieurs réalisations majeures :

- le développement du self care sur les actes de gestion de contrat qui connaît une accélération majeure en 2024 avec plus de 60% des clients actifs sur leur espace Client,
- la mise en oeuvre des socles digitaux de souscription et de gestion de la vie des contrats de l'assurance affinitaire retail qui connaît en 2024 une accélération forte avec la mise en place d'un nouveau produit (la garantie pouvoir d'achat en partenariat avec la CNP) en France et un pilote technique en Belgique et le déploiement de la plate-forme auprès des conseillers à distance de Lybernet,
- la mise en œuvre du premier lot du CRM salesforce qui a permis d'intégrer dans notre référentiel Client les clients panne, casse et vol, auparavant dans les bases de données de nos délégataires de gestion. Ce projet doit nous permettre d'augmenter notre niveau de conseil auprès de nos clients.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Lybernet accélère son ancrage dans Carrefour. L'intégration des produits d'assurance chiens & chats, scolaire et protection famille dans le programme de fidélité Carrefour montre l'accélération de l'ancrage Carrefour de Lybernet. Les clients Carrefour, s' ils sont porteurs d'une carte de fidélité de l'enseigne ou de la carte PASS se voient créditer sur leur cagnotte une quote part de la prime de première année s' ils souscrivent un de ces trois produits. Il s'agit d'une innovation Carrefour que les clients attendaient tant en termes de cohérence (les clients fidèles ont des avantages supérieurs aux autres clients) que de défense de leur pouvoir d'achat. A titre d'exemple, 39% des nouveaux clients ayant souscrit un contrat chiens et chats en 2024 ont bénéficié d'un cagnottage sur leur compte fidélité et 41,7% des nouveaux clients sur l'assurance scolaire.

Les impacts du programme d'amélioration continue va au-delà de l'amélioration de la satisfaction client et impacte positivement la rentabilité de l'activité. Le développement du self care conjugué à une baisse de la masse salariale (impacts de la rupture conventionnelle collective menée par le groupe Carrefour en 2023/2024) permet d'améliorer les fondamentaux économiques de l'activité : augmentation de la marge brute, augmentation du taux de prise d'appels des clients et augmentation de la satisfaction Client en 2024.

En effet, la satisfaction Client continue de progresser avec une Net Promoter Score de 68 en 2024 (+2 points vs. 2023). La satisfaction Client a eu un impact direct de baisse de l'attrition Client (-12%) comparée à 2023.

Augmentation du risque climatique et du coût moyen de réparation

En assurance habitation, la sinistralité climatique est restée en 2024 à des niveaux très élevés comparée aux dix dernières années. Un sinistre de responsabilité civile (survenance 2020) s'est lourdement aggravé en Juillet 2024 alourdissant significativement la sinistralité.

En assurance auto, nous continuons à avoir un prix moyen du sinistre en augmentation du fait principalement des véhicules électriques ou hybrides dont le prix moyen de réparation est sensiblement plus élevé que pour les véhicules thermiques.

Carma continue sa politique de redressement technique sur ses produits pour les rapprocher de la rentabilité économique en durcissant la surveillance du portefeuille et en pratiquant des augmentations de tarifs proportionnées à l'évolution projective de la sinistralité (climatique notamment) : +20% en moyenne sur la portefeuille habitation et +12% sur le portefeuille automobile.

Carma a également réduit le développement commercial sur ces produits en n'acceptant aucune promotion ou ne finançant aucun budget marketing de mise en avant par les réseaux des assurances automobile et habitation.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Corrections d'erreurs

Nous avons procédé à la correction des schémas comptables liés au traitement des cessions de sinistres en reconnaissant dans le compte des cessionnaires, le montant des cessions payées mais également les créances dues.

A ce titre, nous avons reconstitué le montant des créances dues, ce qui porte le montant des créances des cessionnaires sinistres à 19 808 K€ au 31 décembre 2024 qui se décompose comme suit :

		< 2024	2024	TOTAL
Cessions Omises	A	3 648		3 648
Cessions dans les provisions à fin 2023	B	7 149		7 149
Règlements 2024 sur (C)	C	- 1 377	-	1 377
Cessions 2024	D		10 388	10 388
Impact 410x		**9 420**	**10 388**	**19 808**

Historiquement les cessions dues mais non payées étaient comptabilisées en provision l'année de reconnaissance de la créance et reprises l'année suivante si elles n'étaient toujours pas payées.

Les travaux ont permis d'identifier des créances non comptabilisées à hauteur de 3 648k€.

Compte tenu du caractère significatif, ces ajustements ont fait l'objet d'une comptabilisation dans un compte dédié (60920001).

Ces 2 corrections d'erreur, à savoir, le changement de schéma comptable et le rattrapage des cessions omises ont les impacts suivants sur les rubriques des états financiers :

		AVANT			APRES		
	Compte technique de l'assurance non-vie (en K euros)	**Opérations Brutes**	**31-déc.-24 Cessions et Rétrocessions**	**Opérations Nettes**	**Opérations Brutes**	**31-déc.-24 Cessions et Rétrocessions**	**Opérations Nettes**
Compte de résultat	**Prestations et frais payés**	91 564	18 940	72 624	91 564	22 588	68 976
	dont Correction d'erreur [Cessions Omises]				-	*3 648*	*3 648*
Bilan	**Créances nées d'opérations de réassurance**			13 275			22 695
	dont Correction d'erreur [Cessions Omises]						*3 648*
	dont Correction d'erreur [Schéma Comptable]						*5 772*
	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions			61 201			*55 429*
	dont Correction d'erreur [Schéma Comptable]			*5 772*			

1.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Une étude approfondie est en cours avec l'un de nos réassureurs pour mettre à jour nos positions respectives sur l'ensemble de nos traités de réassurance en commun. L'objectif étant d'apurer nos dettes et créances avant la clôture 2025.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.3 Note 1 : Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.1 Normes comptables applicables

La société CARMA (ci-après dénommée « la Société »), société anonyme au capital de 23 270 000 euros est une entreprise régie par le code des assurances domiciliée ZAE SAINT GUENAULT, 1 RUE JEAN MERMOZ, 91000 EVRY-COURCOURONNES. Les états financiers consolidés de l'exercice 2023 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « le Groupe CARMA »). Ils sont établis et présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au règlement ANC 2020-01.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe CARMA. Celles-ci se décomposent entre l'assurance non vie, l'assurance vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances pour l'assurance non-vie et vie (confère dispositions prévues par le règlement ANC n°2015-11 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance et des dispositions prévues par le code des assurances) et le plan comptable général pour les autres activités (confère dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié), sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des consolidés pré citées.

1.3.2 Modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.2.1 Règles et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe CARMA regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe CARMA obtient effectivement son contrôle. Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque CARMA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières ou opérationnelles d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de votes potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.
Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du Groupe CARMA comprend :

- La société CARMA dont le siège social est domicilié ZAE SAINT GUENAULT, 1 RUE JEAN MERMOZ, 91000 EVRY-COURCOURONNES et enregistrée avec le Siren n° 330 598 616. La société CARMA représente la société mère au capital de 23 270 000 euros ;
- La société anonyme CARMA Vie, dont le siège social est domicilié ZAE SAINT GUENAULT, 1 RUE JEAN MERMOZ, 91000 EVRY-COURCOURONNES,, enregistrée au RCS d'Evry n° 428 798 136 et au capital de 6 100 000 euros, détenue à 99,99 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale ;
- La société par actions simplifiée LYBERNET, dont le siège social est domicilié ZAE SAINT GUENAULT, 1 RUE JEAN MERMOZ, 91000 EVRY-COURCOURONNES, enregistrée au RCS d'Evry n° 451 980 601 et au capital de 239 300 euros, détenue à 100 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires. Les comptes des sociétés concernées étant toutes françaises et suivis selon les mêmes principes comptables, il n'y a pas de nécessité de retraitement d'homogénéité.

1.3.2.2 Ecarts d'acquisition et d'évaluation

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société.
Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables.
Le solde non affecté est porté au poste « Ecarts d'acquisition ».
Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe CARMA font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. A l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.
Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement est modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé à chaque exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.
Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.
Le groupe CARMA a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2017 un écart d'acquisition négatif de 11,7 M€ lié au rachat de 100% des titres LYBERNET au 19 décembre 2016 pour un montant de 2 M€.
Cet écart d'acquisition négatif sera repris dans les comptes de résultat des cinq premiers exercices post acquisition de LYBERNET, conformément au business plan prévisionnel qui prévoit un retour sur investissement à 5 ans.
Cet écart d'acquisition négatif s'est éteint en 2021.

1.3.3 Date de clôture des entreprises consolidées

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2024.

1.3.4 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance vie » et « assurance non vie » regroupent respectivement, la société d'assurance vie « CARMA Vie » et la société d'assurance non vie « CARMA ». Le secteur « courtier » est composé de la société de courtage « LYBERNET ».
Les opérations réciproques, qu'elles soient internes au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs sont éliminées en consolidation.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.3.5 Elimination des opérations intra-groupe

Sont éliminées, les opérations intra-groupes suivantes :

- Les comptes de dettes et créances liés principalement aux commissions de gestion et d'apports d'affaires ainsi que les refacturations entre les différentes entités du périmètre de consolidation ;
- Les commissions de gestion entre sociétés du groupe CARMA impactant le compte de résultat ;
- Les dividendes versés par les filiales à la société mère CARMA.

1.4 Note 2 : Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels achetés ou créés en interne, sont inscrits en actifs incorporels à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amortis linéairement. Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'outils de back-office et 3 à 5 ans pour les développements d'outils marketing ou digitaux.

- Un actif incorporel doit être déprécié s'il existe un quelconque indice montrant qu'il a pu perdre de la valeur, et notamment si des changements importants, déjà survenu ou anticipés, incluent des plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel l'actif appartient, ou des plans de sortie de l'actif avant la date prévue initialement. S'agissant des logiciels, les normes prévoient deux traitements possibles :
- L'actif est définitivement abandonné auquel cas, il doit être sorti du bilan lors de sa mise au rebut (fin de son utilisation)
- L'actif est temporairement abandonné mais pourra être utilisé ultérieurement individuellement ou dans le cadre d'un nouveau projet. Dans ce cas, une provision doit être constatée permettant de ramener l'actif à sa valeur d'utilité.

1.4.2 Placements

Placements des sociétés d'assurance non vie et d'assurance vie

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et autres titres à revenu fixe comprennent les valeurs mobilières amortissables, répondant aux critères ci-dessous :

- titres émis par une personne morale de droit privé ayant son siège social dans un état membre de l'OCDE,
- titres émis et/ou garantis par un état membre de l'OCDE ou assimilés.

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient hors intérêts courus à la date d'acquisition, dans les comptes de la classe 2 dénommés « placements », conformément à l'article 121-1 du règlement ANC n°2015-11.
Les intérêts courus à fin 2024 sont affectés en revenus des placements du compte de résultat non technique par la contrepartie d'un compte de régularisation actif.

Conformément aux articles R 343-9 du code des assurances et aux articles 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts et remboursement du capital.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

- Actions et titres à revenu variable :

Les actions des sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.
Les actions et autres titres à revenu variable font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable.
Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes,
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions et titres à revenu variable à 20%, c'est ce taux qui a été retenu pour l'exercice 2024.

1.4.3 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés sont constitués pour les produits affinitaires pour lesquels une partie de la prime est redistribuée sous forme de commissions. Les frais d'acquisition reportés constituent la fraction des commissions non imputable à l'exercice. Ils sont le pendant de la provision pour primes non acquise constituée pour ces mêmes produits.
A ce titre le montant reporté est calculé par cohorte mensuelle de contrats homogènes en terme de garantie et de durée d'assurance et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises. Les frais d'acquisition sont alors répartis linéairement sur toute la période de garantie. La fraction de commission sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais constitue les frais d'acquisition reportés. Ces derniers durent au maximum cinq années.

1.4.4 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »*

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur).
Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistre à payer est définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.»*

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie codifiée par le service Actuariat de CARMA. Cette méthodologie repose sur une segmentation des risques au niveau le plus fin possible (dans la plupart des cas à la garantie).

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Les méthodes de calcul

Chaque produit fait l'objet de méthodes de calcul adaptées aux spécificités techniques et au niveau de granularité de l'information disponible. Une attention toute particulière est apportée aux produits à forts enjeux de provisionnement tels que l'automobile, la MRH, les garanties emprunteurs ainsi que les garanties couvrant les pannes ou bris d'appareils électroniques.

Sur la majorité des produits Non Vie (hors responsabilité civile lourde et incendies habitation) et Vie, le calcul effectué de la charge à l'ultime est formalisé à l'aide Chain Ladder basés majoritairement sur les triangles de règlements.

Pour la responsabilité civile automobile corporelle et multirisques habitation lourde ainsi que pour les incendies multirisques habitation, la provision est obtenue en complétant la provision dossier par dossier par une provision complémentaire basée sur une méthode de re-échantillonnage de données historiques de CARMA. Deux calculs sont réalisés : un pour estimer les dégradations potentielles (RBNS) et l'autre pour évaluer les sinistres non connus (IBNR).

Une Provision pour écart de taux est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont presque généralement évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en remplaçant le taux de 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers mois conformément à la réglementation.

Provision pour risque FGAO: depuis le 1er janvier 2013, la prise en charge des revalorisations des rentes automobiles n'est plus prise en charge par le FGAO mais par les assureurs. Cette provision est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en remplaçant le taux de 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers mois conformément à la réglementation et en incorporant le taux de revalorisation légal de 2%.

Une méthode spécifique est également mise en œuvre pour les catastrophes naturelles. Sont visés ici plus particulièrement les phénomènes de sécheresse dont la modélisation à l'échelle de notre portefeuille est complexe.
Un calcul de la charge à l'ultime par une méthode de Chain ladder appliquée aux triangles de règlements est fait pour la protection famille, l'assistance, la défense recours, la protection juridique et la santé.
La méthodologie de calcul utilisée pour tous les produits affinitaires, assurance emprunteurs, assurance inclusion et optionnelles à la carte, assurance scolaire, assurances accidents, assurances moyens de paiements est la méthode Chain Ladder appliquée aux triangles de règlements annuels pour le calcul de la provision de chaque produit.

Provision pour égalisation :

La provision pour égalisation est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« a) Provision destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien et les risques liés aux attentats et au terrorisme, et évaluée dans les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974, par le décret n° 75-768 du 13 août 1975, le décret n° 86-741 du 14 mai 1986 et l'article 39 Quinquies G du code général des impôts ;
b) Provision destinée à compenser en assurance-crédit la perte technique éventuelle apparaissant à la fin de l'exercice, à l'exclusion des opérations d'assurance-crédit à l'exportation pour le compte et avec la garantie de l'Etat ;
c) Provision destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels».
En Non Vie, les fluctuations de sinistralité n'ont pas motivé le maintien de cette provision contrairement à la Vie.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Provision mathématique de rentes :
La provision mathématique des rentes est définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« Valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge»*

Cette provision est calculée, pour les rentes d'incapacité et d'invalidité couvrant les risques corporels par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 600-5 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion. Par anticipation nous avons retenu un taux d'actualisation de 0,02 %.

Provision pour risques croissants :
La provision pour risques croissants définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« Provision pouvant être exigée pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés»*

Cette provision concerne uniquement la santé est calculée pour les contrats dont le bénéficiaire a plus de 70 ans. Pour chacun de ces contrats, la provision est égale à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés.

Provision pour risques en cours :
La provision pour risques en cours définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises»*
Le calcul s'effectue à partir du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation, sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises et, le cas échéant, des primes qui seront émises, au titre des contrats en cours à la date de l'inventaire; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours. Pour l'application du présent alinéa, les sinistres sont rattachés à l'exercice de survenance.

Aucune provision pour risques en cours n'a été constituée au 31-12-2024.

1.4.5 Réassurance

Les provisions cédées sont directement adossées aux provisions brutes de réassurance. Elles s'appliquent à l'ensemble des provisions techniques décrites supra.
Pour les sinistres ou événements, qu'ils soient connus ou à connaître, cette provision découle directement de l'application des règles propres à chaque traité de réassurance sur les provisions brutes.
S'agissant des sinistres de responsabilité civile, des événements climatiques et des incendies les traités sont de type non proportionnel. Une vigilance particulière est portée aux éventuelles règles limitatives de cession : priorités, franchises « aggregate », limite de garanties clauses d'indexation des priorités et des clauses de rente.

Pour les produits faisant l'objet d'une couverture de réassurance proportionnelle, les provisions sont cédées en appliquant le niveau de quote-part adéquat aux provisions brutes de réassurance. Sont concernées ici les provisions relatives aux catastrophes naturelles et à quelques produits de protection individuelle.

Les primes cédées au niveau de la réassurance se déclinent sous deux formats :
- les traités proportionnels où les cessions de primes s'effectuent proportionnellement aux primes acquises au cours de l'exercice (Assistance, Garantie Hospitalisation, Garanties budget,…),

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

- les traités non proportionnels (IARD) sur lesquels le niveau de primes est contractualisé annuellement avec les réassureurs identifiés pour le partage des risques associés, principalement en responsabilité civile et en dommages aux biens.

1.4.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent les passifs, découlant d'une obligation probable ou certaine à la date de clôture, mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

1.4.7 Engagement de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi, principalement des primes de fin de carrière au sein du Groupe CARMA. Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.
Le Groupe CARMA procède chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements de façon à couvrir intégralement l'engagement. Le montant provisionné est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.
La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes de prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif net, des coûts des services passés résultants des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

1.4.8 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	Durée d'amortissement
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4.9 Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôt différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables.

1.4.10 Analyse sectorielle des frais généraux

Les charges des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont en principe des charges techniques. Les charges techniques sont ventilées en frais de règlement des sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Les frais exposés pour les activités sans lien technique avec l'activité d'assurance figurent en charges non techniques et les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, apparaissent en charges exceptionnelles.
L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement pour les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition.

1.4.11 Analyse sectorielle du produit net des placements

Les produits et les charges des placements des sociétés des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont portés dans un premier temps, selon le cas, au compte non technique de l'assurance non vie ou au compte technique de l'assurance vie et ventilé entre la part technique et la part non technique selon la proportion des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation) et les fonds propres (hors réserve de capitalisation).

1.4.12 Résultat par action

Les méthodes de calcul du résultat par action et du résultat dilué par action sont fondées sur l'avis de l'ordre des experts comptables n°27. Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action à la différence que
le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.
A la date d'arrêté, il n'existe aucun instrument dilutif en actions ordinaires.

1.5 Note 3 : Périmètre de consolidation

1.5.1 Liste des sociétés consolidées

Les 3 sociétés consolidées au 31 décembre 2024 (toutes en intégration globale) sont les suivantes :

	Activité	Pays	Nombre d'action	% d'interêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	Montant Capitaux Propres avant Résultat	Résultat N
CARMA SA *1 RUE JEAN MERMOZ* *91000 EVRY*	Assurance Non Vie	France		100,00%	100%	Société consolidante		1 347
CARMAVIE SA *1 RUE JEAN MERMOZ* *91000 EVRY*	Asurance Vie	France	399 996	99,99%	100%	Intégration globale	12 024	-1 288
LYBERNET *1 RUE JEAN MERMOZ* *91000 EVRY*	Courtage	France	4 786	100,00%	100%	Intégration globale	4 594	3 175

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.5.2 Information relatives aux parties liées

Conformément à une convention réglementée conclue entre Carma et Carrefour Banque, Carrefour Banque commercialise, sur une base exclusive mais non réciproque, les garanties IARD au sein de ses agences bancaires en sa qualité de mandataire de Carma et Carrefour Banque propose, directement via ses agences bancaires ou indirectement par l'intermédiaire des pôles services, la commercialisation des garanties affinitaire financier au sein des canaux de distribution.

1.6 Notes annexes aux postes du bilan, du tableau des engagements reçus et données et du compte de résultat

1.6.1 Note 4 Bilan actif

1.6.1.1 Note 4.1 Actifs incorporels

Groupe Carma

	2024			2023
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissement**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Logiciels acquis, développés et en cours	37,51	- 24,76	12,8	11,6
Autres actifs incorporels	1,35	- 1,35	0,0	0,0
TOTAL	**38,9**	**- 26,1**	**12,8**	**11,6**

1.6.1.2 Note 4.2 Placements des entreprises d'assurance

	2024				
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**	**Plus/moins value latente**
Placements immobiliers	27,6	1,4	26,2	24,6	- 3,0
Actions et titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	229,6	2,4	227,2	204,5	- 25,1
Parts d'OPCVM obligataires	13,3	-	13,3	13,9	0,6
Autres placements	3,6	0,7	2,9	2,3	- 0,7
TOTAL DES PLACEMENTS N	**274,1**	**4,5**	**269,6**	**245,3**	**- 28,2**
TOTAL DES PLACEMENTS N-1	**278,4**	**3,2**	**275,2**	**252,2**	**- 25,8**
Evolution N/N-1	*-1,54%*	*40,19%*	*-2,02%*	*-2,72%*	*9,41%*

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.6.1.3 Note 4.3 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(en millions d'euros)	2024	2023
Provisions techniques Vie	-	-
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	**55,5**	**73,3**
- Provisions pour primes non acquises	0,8	0,8
- Provisions pour sinistres	54,8	72,5
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
TOTAL	**55,5**	**73,3**

1.6.1.4 Note 4.4 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	2024			2023
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Primes restant à émettre	23,9	-	23,9	4,2
Autres créances	1,1	-	1,1	- 0,2
Créances nées d'opérations de réassurance	3,1	-	3,1	0,5
TOTAL	**28,1**	**-**	**28,1**	**4,5**

Les créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.1.5 Note 4.5 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

	2024			2023
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Entreprises d'assurance - avoirs en banque	2,6	-	2,6	3,0
Autres entreprises - avoirs en banque	- 0,0	-	- 0,0	- 0,0
TOTAL	**2,6**	**-**	**2,6**	**3,0**

Les créances sur les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an.

1.6.1.6 Note 4.6 Autres créances

	2024			2023
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Entreprise d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	0,0	-	0,0	0,0
- Etat, organismes sociaux	- 1,3	-	- 1,3	- 0,9
- Autres créances	4,6	-	4,6	4,7
Total des créances detenues par les entreprises d'assurances	**3,3**	**-**	**3,3**	**3,8**
Autres entreprises	-	-	-	-
- Personnel et comptes rattachés	0,0	-	0,0	0,0
- Etat, organismes sociaux	- 0,4	-	- 0,4	- 0,0
- Autres créances	- 0,6	-	- 0,6	0,2
Total des créances detenues par les autres entreprises	**- 1,0**	**-**	**- 1,0**	**0,2**
TOTAL	**2,3**	**-**	**2,3**	**4,0**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Les autres créances sont à moins d'un an.

1.6.1.7 Note 4.7 Autres actifs

	2024			2023
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissement**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Dépôts et cautionnements	0,1	-	0,1	0,2
Autres immobilisations corporelles	2,7	- 2,4	0,3	0,3
TOTAL	**2,8**	**- 2,4**	**0,4**	**0,5**

1.6.1.8 Note 4.8 Comptes de régularisation actif

	2024				2023
(en millions d'euros)	**Non Vie**	**Vie**	**Autres activités**	**Total**	**Total**
- Impôts différés actifs	-	-	-	-	-
- Intérêts et loyers courus non échus	1,5	0,1	-	1,6	1,4
- Frais d'acquistion reportés	12,5	-	-	12,5	11,0
- Charges constatées d'avance	1,6	0,2	0,5	2,2	1,3
- Autres comptes de régularisation - actif	0,4	0,1	-	0,5	0,1
TOTAL	**15,9**	**0,4**	**0,5**	**16,7**	**13,9**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.6.2 Note 5 Bilan passif

1.6.2.1 Note 5.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	5,77	- 5,77	-
- Résultat N	-	-	-	- 5,22	- 5,22
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2023	**23,27**	**23,99**	**91,60**	**- 5,22**	**133,64**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	- 5,22	5,22	-
- Résultat N	-	-	-	1,79	1,79
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2024	**23,27**	**23,99**	**86,38**	**1,79**	**135,43**

1.6.2.2 Note 5.2 Provisions techniques brutes de cession en réassurance

(En millions d'euros)	2024	2023
Provisions techniques Vie	**5,8**	**4,4**
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	5,8	4,4
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	**199,2**	**199,6**
- Provisions pour primes non acquises	33,6	31,8
- Provisions pour sinistres	146,6	154,8
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	17,3	12,2
- Autres provisions techniques	1,7	0,8
TOTAL	**204,9**	**204,0**

1.6.2.3 Note 5.3 Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	2024	2023
- Provision pour engagements sociaux	2,6	4,7
- Autres provisions	2,0	0,7
TOTAL	**4,6**	**5,4**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.6.2.4 Note 5.4 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

(En millions d'euros)	2024	2023
Dettes nées d'opérations d'assurance	**13,9**	**11,4**
-Assurés	2,1	0,6
-Autres dettes	11,8	10,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	**16,5**	**15,3**
-Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
-Autres dettes	16,5	15,3
TOTAL	**30,3**	**26,7**

Les dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.2.5 Note 5.5 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

(En millions d'euros)	2024	2023
Entreprises d'assurance	**- 15,0**	**- 8,1**
- Dettes envers les établissements de crédit	- 15,0	- 8,1
Autres entreprises	-	-
- Dettes envers les établissements de crédit	-	-
TOTAL	**- 15,0**	**- 8,1**

Les dettes envers les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an, cette dernière concerne une avance de maturité sur nos placements dans le cadre d'un investissement partiel.

1.6.2.6 Note 5.6 Autres dettes

(En millions d'euros)	2024	2023
Entreprises d'assurance	**24,2**	**18,3**
- Dépôts et cautionnements reçus	6,3	6,9
- Personnel et comptes rattachés	1,4	1,5
- Etat et organismes sociaux	1,4	0,6
- Autres dettes	15,1	9,3
Autres entreprises	**5,2**	**6,3**
- Dépôts et cautionnements reçus	-	-
- Personnel et comptes rattachés	3,0	3,4
- Etat et organismes sociaux	0,2	0,3
- Autres dettes	2,0	2,6
TOTAL	**29,3**	**24,6**

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent au mois d'engagement demandé au client lors de la souscription d'un contrat d'assurance auto, multirisque habitation ou protection famille auprès de la société CARMA.
Les sommes versées par le client au titre du « mois d'engagement » sont destinées à compenser le non-paiement d'une prime ou portion de prime échue.
En cas de réalisation du contrat d'assurance, le mois de garantie est restitué intégralement à l'assuré sauf si cette résiliation résulte :

- Du non-paiement d'une cotisation après mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'article L 113-3 du code des assurances ;
- d'une nullité pour fausse déclaration intentionnelle (article L 113-8 du code des assurances).

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.6.2.7 Note 5.7 Comptes de régularisation passif

(En millions d'euros)	2024	2023
Entreprises d'assurance	**2,9**	**3,0**
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	2,9	3,0
Autres entreprises	**-**	**-**
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
TOTAL	**2,9**	**3,0**

1.6.3 Note 6 Engagements reçus et donnés

(En millions d'euros)	2024	2023
Engagements reçus	**-**	
Engagements donnés	**-**	
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**17,6**	**16,8**

1.6.4 Note 7 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2024	2023	Var. en €
Primes émises		169,4	53,2	-	222,6	218,2	4,5
Variation des primes non acquises		- 1,8	-	-	- 1,8	4,0	- 5,8
Primes acquises	**Note 8.2**	**167,61**	**53,2**	**-**	**220,8**	**222,2**	**- 1,4**
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	3,2	3,2	3,7	- 0,4
Autres produits d'exploitation		0,7	0,0	0,0	0,7	0,8	- 0,1
Produits financiers nets de charges	Note 7.1	5,3	0,4	-	5,7	5,6	0,1
Total des produits d'exploitation courante		**173,6**	**53,6**	**3,2**	**230,5**	**232,3**	**- 1,8**
Charges des prestations d'assurance	Note 7.2	- 88,8	- 13,33	-	- 102,1	- 96,9	- 5,2
Charges ou produits nets de cession en réassurance		- 10,5	- 0,3	-	- 10,8	- 14,3	3,5
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-
Charges des autres activités		- 5,1	8,4	-	3,3	- 9,2	12,5
Charges de gestion	Note 7.2	- 55,0	- 45,4	0,67	- 99,7	- 93,4	- 6,3
Total des charges d'exploitation courante		**- 159,4**	**- 50,5**	**0,7**	**- 209,3**	**- 213,8**	**4,5**
Résultat de l'exploitation courante		**14,2**	**3,1**	**3,9**	**21,2**	**18,5**	**2,7**
Transferts intersectoriels		- 13,2	- 6,6	-	- 19,7	- 19,9	0,1
Résultat de l'exploitation courante économique		**1,0**	**- 3,5**	**3,92**	**1,5**	**- 1,4**	**2,9**
Autres produits nets		-	-	0,0	0,0	0,0	- 0,0
Résultat exceptionnel	Note 7.3	0,2	-	- 0,4	- 0,2	- 2,6	2,4
Impôts sur les résultats	Note 7.4	- 1,0	0,6	0,9	0,5	- 1,1	1,7
Résultat net des entreprises intégrées		**0,3**	**- 2,9**	**4,4**	**1,8**	**- 5,1**	**6,9**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					-	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-	-	-
Résultat net de l'ensemble combiné					**1,8**	**- 5,1**	**6,9**
Intérêts minoritaires					-	-	-
Résultat net (part du Groupe)					**1,8**	**- 5,1**	**6,9**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.6.4.1 Note 7.1 Produits financiers nets de charges

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2024	2023
Revenus des placements	7,1	0,4	-	7,5	6,5
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Profits provenant de la réalisation des placements	0,6	0,1	-	0,7	0,3
Produits des placements	**7,7**	**0,5**	-	**8,2**	**6,7**
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 2,4	- 0,1	-	- 2,5	- 1,0
Autres charges de placements	-	-	-	-	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-	-	- 0,1
Charges des placements	- **2,4**	- **0,1**	-	- **2,5**	- **1,1**
TOTAL	**5,3**	**0,4**	-	**5,7**	**5,6**

1.6.4.2 Note 7.2 Charges de gestion

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2024	2023
Honoraires et services extérieurs	3,54	0,09	-	3,63	3,77
Commissions et report de commissions	68,66	43,45	- 0,67	111,44	96,45
Impôts et taxes	0,70	0,05	-	0,75	1,41
Charges de personnel	2,97	-	-	2,97	6,36
Charges et produits de gestion diverses	- 0,04	1,20	-	1,16	0,55
Dotations aux amortissements et provisions	- 0,06	-	-	- 0,06	1,86
Reprises de provision	-	-	-	-	-
Sous-total	**75,78**	**44,79**	- 0,67	**119,89**	**110,39**
Transferts intersectoriels	4,2711	- 6,7271	-	- **2,46**	-
TOTAL	**80,05**	**38,06**	- **0,67**	**117,44**	**110,39**

1.6.4.3 Note 7.3 Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2024	2023
Dotation et reprises provisions	0,6	- 0,3
Rappel impôts	-	-
Autres produits et charges	0,2	- 1,3
Autres produits non courants	*0,4*	*0,1*
Autres charges non courantes	- *0,2*	- *1,4*
TOTAL	**0,8**	- **1,6**

1.6.4.4 Note 7.4 Impôt sur les résultats

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts différés et impôts exigibles est la suivante :

Les impôts différés se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	2024	2023
Impôts différés issus des décalages temporaires	- 4,8	- 4,6
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	0,2	0,8
Total impôts différés enregistrés au bilan	- **4,6**	- **3,8**
Dont :		
- actif (déficit reportable)	- 3,2	- 3,0
- passif (provision d'égalisation)	- 0,2	- 0,8

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Par convention, les impôts différés actifs sont signés en moins.
Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique, calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux d'impôt applicable du Groupe CARMA est le suivant :

Rationalisation de la charge d'impôt au 31 décembre N	Base	Impôts
Impôts des sociétés théorique sur le résultat comptable avant impôt	1,3	- 0,3
Autres impôts		0,1
Autres effets (taux)		- 0,8
Impact des impôts différés et des déficits non activés		-
Effet des différences permanentes		- 0,0
Total		- 1,1

Respectant la directive du Groupe Carrefour, le taux d'impôt exigible applicable au titre de l'exercice 2024 sur les provisions long terme est de 25.00%. Sur les provisions aux décalages temporaires d'un an, le taux retenu est de 25,0% également.

1.6.4.5 Note 7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes des entités du périmètre consolidé du Groupe CARMA sont répartis suivant le détail ci-dessous :

	2024				2023
(En millions d'euros)	Mazars	Deloitte	Autres	Total	Total
Audit (Certification des comptes)	0,09	0,05		0,14	0,14
Autres prestations	-	0,05	-	0,05	-
TOTAL	0,09	0,10	-	0,18	0,14

1.6.4.6 Effectif

Parmi les 3 entités du Groupe, 2 recensent du personnel, à savoir CARMA et LYBERNET, l'évolution des effectifs se présente comme suit :

	Carma	Lybernet	Groupe
Effectifs au 31/12/2023	44,00	139,00	183,00
Effectifs au 31/12/2024	37,00	125,00	162,00
Variation	- 7,00	- 14,00	- 21,00

Point sur l'évolution du personnel

Parmi les 3 entités du Groupe, 2 recensent du personnel, à savoir CARMA et LYBERNET.
L'année 2024 est marquée par des départs dans le cadre de l'accord de rupture conventionnelle collective.

Rémunération allouée aux membres des organes d'administration
La politique de rémunération du groupe Carma ne prévoit ni salaires, ni jetons de présence pour les membres du conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

1.6.5 Note 8 Informations sectorielles

1.6.5.1 Note 8.1 Comptes de résultat sectoriels

8-1-1 Compte technique de l'assurance non vie

	2024			2023
(en millions d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	**167,6**	**- 15,3**	**152,3**	**156,6**
Primes émises	169,4	- 15,3	154,1	152,6
Variation des primes non acquises	- 1,8	-	- 1,8	4,0
Part du compte technique dans les produits nets des placements	**2,9**	**-**	**2,9**	**2,9**
Autres produits techniques	**0,7**	**-**	**0,7**	**0,7**
Charges des sinistres	**- 82,8**	**4,8**	**- 78,0**	**- 92,2**
Prestations et frais payés	- 91,0	22,6	- 68,4	- 82,4
Charges des provisions pour sinistres	8,2	- 17,8	- 9,5	- 9,8
Charges des autres provisions techniques	**- 6,0**	**-**	**- 6,0**	**2,9**
Participation aux résultats	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'acquisition et d'administration	**- 60,1**	**-**	**- 60,1**	**- 60,5**
Frais d'acquisition	- 53,1	-	- 53,1	- 56,9
Frais d'administration	- 7,2	-	- 7,2	- 3,9
Commissions reçues des réassureurs	0,2	-	0,2	0,2
Autres charges techniques	**0,1**	**-**	**0,1**	**- 0,4**
Variation de la provision pour égalisation	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	**22,4**	**- 10,5**	**11,9**	**10,1**
Participation des salariés	- 0,1	-	- 0,1	- 0,0
Produits nets des placements hors part du compte	2,4	-	2,4	2,4
Résultat de l'exploitation courante	**24,7**	**- 10,5**	**14,2**	**12,4**
Transferts intersectoriels	- 13,2	-	- 13,2	- 13,5
Résultat de l'exploitation courante économique	**11,6**	**- 10,5**	**1,0**	**- 1,1**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

8-1-2 Compte technique de l'assurance vie

	2024			2023
(en millions d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	**53,2**	**- 0,3**	**52,9**	**50,8**
Part du compte technique dans les produits nets de placement	0,2	-	0,2	0,2
Autres produits techniques	**0,0**	**-**	**0,0**	**0,0**
Charges des sinistres	**- 11,4**	**0,0**	**- 11,3**	**- 7,1**
- Prestations et frais payés	- 10,1	0,0	- 10,1	- 7,2
- Charges des provisions pour sinistres	- 1,2	- 0,0	- 1,3	0,1
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	**-**	**-**	**-**	**-**
- Provisions d'assurance vie	-	-	-	-
- Provisions en unité de compte	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	**- 34,0**	**-**	**- 34,0**	**- 34,0**
- Frais d'acquisition	- 32,9	-	- 32,9	- 33,9
- Frais d'administration	- 1,1	-	- 1,1	- 0,1
- Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Autres charges techniques	**- 2,9**	**0,0**	**- 2,9**	**- 2,6**
Résultat technique de l'assurance Vie	**5,1**	**- 0,3**	**4,9**	**7,2**
Participation des salariés	-	-	-	-
Produits nets des placements hors part du compte technique	**0,2**	**-**	**0,2**	**0,1**
Résultat de l'exploitation courante	**5,3**	**- 0,3**	**5,0**	**7,4**
Transferts intersectoriels	- 6,6	-	- 6,6	- 6,3
Résultat de l'exploitation courante économique	**- 1,3**	**- 0,3**	**- 1,6**	**1,1**

8-1-3 Compte d'exploitation des autres activités

(en millions d'euros)	2024	2023
Chiffres d'affaires	3,2	3,7
Autres produits d'exploitation	0,0	0,1
Charges d'exploitation	0,7	- 5,1
Résultat d'exploitation	**3,9**	**- 1,3**
Produits financiers nets de charges	-	-
Résultat de l'exploitation courante	**3,9**	**- 1,3**
Transferts intersectoriels	-	- 0,0
Résultat de l'exploitation courante économique	**3,9**	**- 1,3**

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Tour Majunga
6, place de la Pyramides
92908 Paris-La Défense

CARMA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

CARMA S.A.
Société anonyme
RCS : Evry 330 598 616

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société CARMA S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons établi en date du 13 juin 2025, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes consolidés, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 23 juin 2025, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Risques Audit et Conformité.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des provisions techniques

Risque identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres représentent un des postes les plus importants du passif et s'élèvent, au 31 décembre 2024, à 147 M€ pour les provisions pour sinistres non-vie et à 6 M€ pour les provisions pour sinistres vie.

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoires (frais de gestion) et intègrent les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 1.4.4 de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- Une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- L'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches automobile et multi risques habitation.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

L'objectif de nos diligences est de nous assurer du caractère raisonnable des estimations, de leur conformité à la réglementation et de l'absence de biais significatif, volontaire ou non, dans leur détermination. L'appréciation de ce caractère raisonnable tient compte des éléments suivants :

- L'évaluation des provisions pour sinistres à payer doit être suffisamment prudente pour couvrir le règlement à l'ultime de tous les sinistres,
- Il existe, en général, une fourchette d'estimations raisonnables et non pas un point unique,
- La fourchette d'estimations doit prendre en compte des scenarii de développements défavorables,
- L'approche doit respecter le principe de permanence des méthodes.

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés,
- Mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions de sinistres à payer,

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

- Apprécier la pertinence et la permanence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation,
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches,
- Réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs,
- Effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables,
- Valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées,
- Procéder à une analyse des boni/mali de liquidation
- Apprécier le caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARMA S.A. par l'assemblée générale du du 8 juin 2020 pour le cabinet Forvis Mazars et du 8 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 5ème année de sa mission et le cabinet Deloitte & Associés dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité Risques Audit et Conformité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Docusign Envelope ID: 3BE3B039-8E14-45BA-849F-196160B12E94

Rapport au Comité Risques Audit et Conformité

Nous remettons au Comité Risques Audit et Conformité un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Risques Audit et Conformité figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Risques Audit et Conformité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité Risques Audit et Conformité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA	Deloitte & Associés
Levallois- Perret, le 27 juin 2025	Paris-La Défense, le 27 juin 2025

Signé par : 695791576099487...

Signé par : Christophe Berrard 66BAB5D7E1B7454...

DocuSigned by: EF7DBD24073B4CA...

Eve Martineau	Christophe Berrard	Estelle Sellem
Associée	Associé	Associée